Manuel des brevets de Hockey Subaquatique

Vol.1 - L'encadrement

Version 1.0
Modifié CNI Novembre 2013

SOMMAIRE

GENERALITES ..... - 4 -
GUIDE DE REMPLISSAGE DE VOTRE CERTIFICAT MEDICAL POUR PASSER UNE QUALIFICATION - 5 -

BREVET D'INITIATEUR-ENTRAINEUR ..... - 6 -
CONDITIONS DE CANDIDATURE ..... - 6 -
PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION ..... - 6 -
ORGANISATION ..... - 6 -
Formation : ..... - 6 -
Examen : ..... - 6 -
Jury : ..... - 6 -
LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS ..... - 7 -
UV N° 1 : ARBITRAGE ? REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU - 7 -
UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT ..... - 7 -
UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ..... - 7 -
UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE ..... - 8 -
UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE ..... - 8 -
UV N° 6 : SANTE ET SECURITE ..... - 9 -
Documentation ..... - 11 -
FORMATION INITIATEUR-ENTRAINEUR ..... - 11 -

MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL 1ER DEGRE ..... - 16 -
CONDITIONS DE CANDIDATURE ..... - 16 -
PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION ..... - 16 -
ORGANISATION ..... - 16 -
Formation : ..... - 16 -
Examen : ..... - 17 -
Jury : ..... - 17 -
LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS ..... - 17 -
UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU - 17 -
UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT ..... - 17 -
UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ..... - 18 -
UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE ..... - 18 -
UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE ..... - 19 -
UV N° 6 : SANTE ET SECURITE ..... - 19 -
DELIVRANCE ..... - 19 -
PREROGATIVES ..... - 20 -
Documentation ..... - 21 -
FORMATION MONITEUR-ENTRAÎNEUR FEDERAL 1°DEGRE ..... - 21 -

MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL 2EME DEGRE ..... - 26 -
CONDITIONS DE CANDIDATURE ..... - 26 -
PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION ..... - 26 -
Formation: ..... - 26 -
Examen : ..... - 26 -
Jury : ..... - 26 -
LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS ..... - 27 -
UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU - 27 -
UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT ..... - 27 -
UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE ..... - 28 -
UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE ..... - 29 -
UV N° 6 : SANTE ET SECURITE ..... - 30 -
DELIVRANCE ..... - 30 -
PREROGATIVES ..... - 30 -
Documentation ..... - 31 -
FORMATION MONITEUR-ENTRAÎNEUR FEDERAL 2°DEGRE ..... - 31 -

INSTRUCTEUR REGIONAL ..... - 33 -
CONDITIONS DE CANDIDATURE ..... - 33 -
DELIVRANCE ..... - 33 -
MISSIONS ..... - 33 -

INSTRUCTEUR NATIONAL ..... - 34 -
ANNEXES ..... - 35 -
LISTE DES DECRETS, ARRETES ET LOIS SE RAPPORTANT A NOTRE ACTIVITE . - 35 -
Rédacteurs : ..... - 36 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV1 et UV2/6 ..... - 37 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV3/6 ..... - 38 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV4/6 ..... - 39 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV5/6 ..... - 40 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV 6/6 ..... - 41 -

GENERALITES

Les brevets fédéraux ne peuvent être obtenus que dans le cadre d'un club affilié à la F.F.E.S.S.M. ou sous la tutelle de la Commission Régionale ou Nationale de Hockey Subaquatique.

Les compétences nécessaires pour l'obtention de chaque diplôme sont découpées en 6 unités de valeurs

UV1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU
UV2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT
UV3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE
UV4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE
UV5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE
UV6 : PREVENTION, SANTE ET SECURITE

- Les candidats devront être à jour de leur adhésion à la F.F.E.S.S.M, au jour de leur inscription et de leur examen.

- Les candidats devront avoir atteint la majorité légale à la date de l'examen.

- Les Présidents de jury des brevets fédéraux de hockey subaquatique doivent établir sous leur responsabilité les feuilles de notes et les bordereaux de délivrance.
Ces documents sont disponibles auprès du CNI. Ils doivent être convenablement remplis et retournés aussi rapidement que possible au CNI. Ces pièces sont indispensables pour que les brevets délivrés soient validés par la F.F.E.S.S.M.

- La C.N.H.S. demande aux jurys d'examen des différents brevets fédéraux de respecter l'esprit et la hiérarchie de ces brevets. Chacun d'eux sanctionne un acquis théorique et un niveau technique bien défini.

Guide de remplissage de votre certificat Médical pour passer une qualification

Vous trouverez ci-dessous le certificat médical fédéral
Pour être en règle par rapport à la réglementation il faut veiller à ce que le certificat soit correctement rempli et notamment que les 2 cases liées a l'enseignement et au passage de diplôme soient cochées voir ci dessous

fédération française d'études et de sports sous-marins
FONDEE EN 1955 – MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFEDERATION MONDIALE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

COMMISSION Médicale et de Prévention

Je soussigné Docteur

☐ Médecin diplômé de médecine subaquatique ☐ Médecin fédéral n° :
☐ Médecin du sport(*) ☐ Autre(*)

(*) qui ne peuvent pas signer ce document pour les jeunes de 8 à 14 ans et pour les plongeurs handicapés. Pour les pathologies à évaluer signalées par une étoile (*) sur la liste des contre indications, seul le médecin fédéral a compétence pour signer le certificat.

Certifie

Avoir examiné ce jour
Nom : Prénom :
Né(e) le :
Demeurant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :
O à la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques de loisir
O sauf :
O à l'enseignement et à l'encadrement (préciser les disciplines)
O à la préparation et au passage du brevet suivant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations :
O de contre-indication aux compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Que le jeune sportif de 8 à 14 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :
O de l'ensemble des activités fédérales de loisirs
O sauf :
O à la préparation et au passage du brevet P1
O des compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :
Pour la surveillance médicale des jeunes sportifs de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante :
O 6 mois O 1 an

O Que le jeune sportif désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la (les) discipline(s) suivante(s) :

Nombre de case(s) cochée(s) : O (obligatoire)

Remarques et restrictions éventuelles :

Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre indications à la pratique des activités fédérales établie par la Commission Médicale et Prévention de la FFESSM et de la réglementation en matière de la délivrance des certificats médicaux au sein de la FFESSM

Fait à : le : Signature et cachet

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration. La liste des contre-indications aux activités fédérales est disponible sur le site fédéral : http://www.ffessm.fr

BREVET D'INITIATEUR-ENTRAINEUR

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M.
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Etre présenté par le Président du club d'appartenance.
- Etre possesseur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique, délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.
- Etre possesseur du diplôme RIFAHS depuis moins de 3 ans.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Une photocopie de la licence fédérale de la saison en cours
- Une photocopie de la carte d'identité
- Une fiche d'inscription complétée et validée par le Président du club d'appartenance.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.
- Un droit d'inscription déterminé par la Commission Régionale de Hockey Subaquatique.
- Une photocopie du diplôme RIFAHS.
- La photocopie des diplômes nécessaires à l'obtention des équivalences

ORGANISATION

Formation :
Elle est réalisée à l'échelon club ou régional.
Les cours seront dispensés par un MEF1 minimum ou toute personne disposant des compétences et qualifications nécessaires sous la responsabilité du jury et du président de la CRHS (ou son représentant). Les cours sur la réglementation et les règles de jeu pourront être dispensés par un arbitre AN2 minimum.

Examen :
Il est organisé à l'échelon club ou régional.
Le Président de la C.R.H.S informe le référant région et la CNI au moins un mois avant la session en lui communiquant le calendrier de formation, les noms et qualifications des intervenants, la date d'examen et la composition du jury.
Jury :
Le Président de la C.R.H.S. (ou son représentant).
1 MEF2 ou 2 MEF1 (licence de l'année en cours de validité).
Cette composition est un minimum, toute autre compétence peut être sollicitée.

LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS

Un candidat doit valider l'ensemble des unités de valeur en une seule saison,

UV N° 1 : ARBITRAGE ? REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU

Connaissances théoriques des Règles du jeu et de la Réglementation du Hockey Subaquatique.

Critères d'évaluation : Obtention de la partie théorique de l'Arbitre National 1 (AN1).

UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

1-Connaissances de l'organisation du monde fédéral FFESSM : dimension régionale

Interlocuteurs régionaux

Critères d'évaluation : Obtention de la partie théorique de l'Arbitre National 1 (AN1).

2-L'association

Définition association, Loi 1901, relations avec les collectivités, documents administratifs (Préfecture, fédération, municipalité), constitution d'un bureau…
Responsabilités au sein d'un club (notions comptable et juridique, dossier subvention…)

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite.

Notation : 3 à 5 questions portant sur le monde associatif. **10 pts**

UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

1-Notions élémentaires de biologie

Le squelette - Le muscle (localisation, structure et contraction) - L'oreille et l'œil (structure) - Le cœur : les systèmes respiratoire (poumon, alvéoles…) et circulatoire (cœur et circulation).

2-Notions élémentaires sur les filières

Les caractéristiques essentielles des 3 filières énergétiques et notions sur l'échauffement et la récupération.

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite de cette compétence.

Notation : 3 à 6 questions distinctes **biologie 10 pts / filières 10 pts.**

UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE

1-Connaissance des techniques et tactiques liées au sport

Enseignement technique individuelle
Choix du matériel - Les techniques d'immersion, techniques de nage…
Les différents types de protection du palet, les tirs, les passes ...

Présentation des tactiques de base
Les zones d'influence, le placement des joueurs, l'occupation du terrain.
Les différentes phases de jeux.

Critères d'évaluation : Validation par le jury du contenu technico-tactique de la fiche produite à l'UV5 dont le sujet sera donné par le jury de l'UV5.

Notation : production d'une fiche de séance. **10 pts**

2- L'entrainement

L'échauffement et ses différentes formes - Fondamentaux d'une planification.

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite de cette compétence.

Notation : 1 à 3 questions sur l'entraînement. **10 pts**

UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE

1-Fondamentaux d'une séance d'entrainement

Construction, méthodologie (critères de réalisation/réussite, remédiations…), savoir animer une séance d'entrainement.

2-Pédagogie

Connaissance de différentes méthodes de pédagogie (démonstration, découverte...) et outils pédagogiques à mettre en œuvre.
Etre capable de choisir des outils et des moyens pédagogiques.
Connaissance du public, gestion de l'hétérogénéité.

Critères d'évaluation : Validation par le jury du contenu pédagogique d'une fiche de séance dont le sujet sera donné par le jury de l'UV5.

Notation : production d'une fiche de séance. **10 pts**

3-Animations pratiques :

Animation de séances d'entrainement sous la tutelle d'un MEF1 minimum.

Critères d'évaluation : Validation par le jury suite à l'animation de trois séances (fiche de validation de compétences).

UV N° 6 : SANTE ET SECURITE

1-Santé

Sensibilisation à la prévention du dopage

Notions pour l'adaptation des entrainements aux différentes catégories de public (enfants, ado, handicapés,…).

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite de cette compétence.

Notation : 1 à 3 questions. **10 pts**

2-Sécurité

Connaissance et prévention des accidents liés à la pratique du Hockey Subaquatique (RIFAHS).

Critères d'évaluation : Obtention du RIFAHS ou RIFAHS de moins de trois ans ou passage de l'épreuve de sauvetage type RIFA.

GENERALITES :

Pour chaque module, toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Pour certaines épreuves, des équivalences sont admises (Cf Tableaux des équivalences p30).
Ces équivalences se concrétiseront par une dispense de passage de l'épreuve concernée et une note de 12/20 sera attribuée, si une acquisition partielle de l'UV est dans l'équivalence.
Le candidat devra présenter les documents officiels attestant de l'équivalence.
S'il le désire, le candidat pourra passer l'épreuve, auquel cas la note attribuée sera celle prise en considération pour l'examen.

DELIVRANCE

Du brevet :
Le brevet d'initiateur-entraîneur fédéral est délivré sous la responsabilité du Président de la C.R.H.S responsable de l'organisation de la formation et de l'instructeur référant de sa région.

Mode de délivrance du brevet :
Les C.R.H.S. établissent clairement et complètement les feuilles de notes, le bordereau de la session en deux exemplaires : un exemplaire reste à la région, l'autre est envoyé au CNI pour archivage avec mention « session validée » signée du référant de sa région.
Ils inscrivent les candidats reçus sur la base informatique fédérale.

PREROGATIVES

- Accueil, initiation et formation de base des hockeyeurs au sein de la structure club.
- Sécurité et encadrement des séances d'entraînement
- Surveillance d'équipes en championnat sous la responsabilité d'un MEF1

Documentation
FORMATION INITIATEUR-ENTRAINEUR

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques
French Underwater Federation

DOSSIER D'INSCRIPTION
INITIATEUR - ENTRAINEUR

PIECES A FOURNIR : (en un exemplaire)

- Photo d'identité
- Photocopie de la Carte Nationale d'identité.
- Photocopie de la licence FFESSM en cours.
- Photocopie du certificat médical en cours.
- Photocopie du diplôme RIFAHS.
- Photocopie des diplômes nécessaires à l'obtention des équivalences (AN2, Diplômes universitaires, etc..)
- Cette fiche d'inscription complétée, validée par le Président du club d'appartenance.

PHOTO

RENSEIGNEMENTS CANDIDATS

NOM :.....PRENOM :.....

Date de naissance :.....Lieu de naissance :.....

Adresse :.....

Code postal :.....Ville :.....

N° de téléphone :.....E-mail :.....

N° de licence :.....Comité :.....

Club :.....N° club FFESSM :.....

Fait à :.....Le :.....

SIGNATURES

Président du club | Responsable régional formations | Candidat

DOSSIER COMPLET A RETOURNER AU RESPONSABLE REGIONAL DE LA FORMATION DES CADRES
(archivage en région)

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques
French Underwater Federation

FICHE DE PROCEDURE

INITIATEUR-ENTRAINEUR

Déclaration :

Le président de club ou de CRHS envoie à l'instructeur référant de sa région les informations de la session qu'il organise en fournissant notamment :

- Ses dates et lieu de formation
- Les coordonnées de l'organisateur à contacter
- Le président de jury
- Les intervenants et leur qualité (médecin, médecin fédéral, 1 MEF2 ou 2 MEF1…avec leur numéro de licence)
- Le programme de formation

Le référant de région communique la session au secrétariat du CNI : ceci afin de pouvoir diffuser l'information à d'éventuels candidats extérieurs au club ou à la région.

Résultats :

Le président de club ou de CRHS ou le président du jury envoie à l'instructeur référant de sa région le bordereau de validation des candidats de sa session. Celui-ci devra contenir

- La date et lieu de l'examen
- Les noms, qualités, numéros de diplôme et numéros de licence du jury
- La signature de tous les membres du jury
- Les renseignements sur les candidats validés (nom, prénom, date de naissance, numéro de licence et club d'appartenance).

Les bordereaux de notation sont gardés en archives par le président de CRHS, même dans le cadre d'une session club et copie est envoyée au secrétariat du CNI. Ils sont validés par l'instructeur référant de sa région : il appose la mention «Session Validée» et sa signature sur le bordereau archivé.

Mise en ligne sur la base fédérale :

Le président de CRHS dispose des codes nécessaires pour accéder à la base de données fédérale: l'enregistrement des sessions (club ou région) est donc sous la double responsabilité du président de CRHS et de l'instructeur référant de sa région.

Il est impératif que les bordereaux d'examen passent entre les mains de l'instructeur référant de sa région : c'est son numéro de licence qui valide la session.

FICHE DE VALIDATION INDIVIDUELLE UV5 -PEDAGOGIE

Module: Formation des ENTRAINEUR-INITIATEURS

(A remplir par le tuteur *référent* et à retourner au responsable de l'UV5)

Validation UV5: Formation Entraineur-Initiateurs

Tuteur référent _____	
Région _____	
Comité _____	

Candidat

NOM:	Prénom:	N° de licence:
Adresse:		N° Téléphone:
E Mail:		
CLUB:	n° FFESSM:	Ville:
Nom entier:		COMITE:

DATES : Séance 1 : …./ …./ …. Séance 2 : …./ …./ …. Séance 3 : …./ …./ ….

Préparation de la séance	na	eca	a	na	eca	a	na	eca	a
Document clair et précis									
Conception logique et progressive									
Adéquation des ateliers proposés en rapport avec l'objectif de séance									
Déroulement de la séance									
Consignes claires, précises et adaptées									
Utilisation de matériel pédagogique adapté									
Remédiations proposées, gestion des imprévus									
Gestion du temps									
Qualités de l'intervenant									
Parle distinctement, capacités d'animation									
Investissement de l'intervenant, encourage, dynamise le groupe…									
Intervention attentif et réactif – Aptitude à s'adapter en fonction des réactions du groupe									

na : non acquis eca : en cours d'acquisition a : acquis

Conclusion du tuteur :

Fait à …… Le ……
Signature candidat

Référant (MEF1 ou MEF2)	Nom :
Licence :	N° diplôme :
Signature :	

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

French Underwater Federation

BORDEREAU DE VALIDATION Entraîneur-Initiateur (page 1)

REGION : _____ DATE D'EXAMEN : _____

MEMBRES DU JURY			
	NOM :	PRENOM :	N° LICENCE :	SIGNATURE :
PRESIDENT DU CLUB :				
PRESIDENT DE LA CRHB :				
MEF2 numéro :				
MEF1 numéro :				

LISTE DES CANDIDATS RECUS A L'EXAMEN INITIATEUR DE HOCKEY SUBAQUATIQUE

NOM et N° DU CLUB	NOM :	PRENOM :	N° LICENCE :	DATE DE NAISSANCE :

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Ma

French Underwater Fede

BORDEREAU DE VALIDATION Entraîneur-Initiateur (page 2)

LIEU D'EXAMEN : _____

(LES 2 FICHES DU BORDEREAU DE VALIDATION SONT A RENVOYER AU SECRETARIAT CNI POUR ENREGISTREMENT)

NOTES

UV1		UV2		UV3		UV4		UV6		UV8		
Théorie AM1	Théorie AM1	10pts	Biologie 10pts	Filières 10pts	Fiche de séance 10pts	Entretien 10pts	Fiche de séance 10pts	Animation	Santé 10pts	Résilisation exo type	NOTE 20pts	20pts

MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL 1er DEGRE

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M.
- Etre titulaire du brevet d'initiateur-entraineur fédéral de hockey subaquatique depuis la saison n-1.
- Etre titulaire du brevet d'arbitre niveau 1 (AN1).
- Etre possesseur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique, délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.
- Etre possesseur du diplôme RIFAHS depuis moins de 3 ans.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Une photocopie de la licence fédérale de la saison en cours
- Une photocopie de la carte d'identité
- Une fiche d'inscription complétée et validée par le Président du club d'appartenance et par le Responsable Régional des formations.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.
- Une photocopie de la carte d'AN1 ou d'AN2
- Un droit d'inscription déterminé par la Commission Nationale de Hockey Subaquatique.
- Une photocopie du diplôme RIFAHS.

Faire parvenir son dossier de candidature au CNI (ou son représentant) au plus tard le 31 Août précédent les dates de formations.

ORGANISATION

Formation :

Elle est réalisée à l'initiative d'un club ou d'une CRHS qui dépose un dossier de candidature auprès du CNI et de l'instructeur référant de sa région en communiquant le calendrier de formation, les noms et qualifications des intervenants et de l'Instructeur National président du jury.
Les candidats seront positionnés selon leur région d'appartenance s'il y avait plusieurs organisateurs.
Les cours seront dispensés par des MEF2 minimum pour l'ensemble de la formation, sous direction d'un Instructeur National ou Régional, ou toute personne disposant des compétences et qualifications nécessaires sous la responsabilité du jury et du président de la CNHS (ou son représentant).
Une copie de tous les cours effectués est mise à disposition du CNI (ou de son représentant) pour établir le sujet d'examen.

Examen :
Il est organisé à l'échelon national dans le club ou la région organisateur sous la responsabilité du président de la CNHS (ou son représentant).

Jury :
Le Président de la C.N.H.S (ou son représentant).
Un instructeur National
Au moins 1 MEF2.

Cette composition est un minimum, toute autre compétence peut être sollicitée.

LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS

Un candidat doit valider l'ensemble des unités de valeur en une seule saison, avec rattrapage possible à la session suivante sur les UV non obtenues la première fois.

UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU

Connaissances pratiques des Règles du jeu du Hockey Subaquatique.

Critères d'évaluation : Etre titulaire de l'Arbitre National 1 (AN1).

UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

1-Connaissance monde sportif et ses règlementations

Interlocuteurs nationaux (lien FFESSM/CNHS)
Dimension internationale (CMAS).
Règles d'organisation d'une compétition nationale.
Code du sport.

Critères d'évaluation : Etre titulaire de l'Arbitre National 2 (AN2) ou 0btention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite de cette compétence. **Notation :** 3 à 5 questions portant sur le monde sportif. **10 pts**

2-Règles de gestion d'une équipe en compétition

Critères d'évaluation : Etre titulaire de l'Arbitre National 2 (AN2) ou 0btention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite de cette compétence. **Notation :** 1 à 3 questions. **10 pts**

UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

Maîtrise des connaissances de biologie appliquées au hockey subaquatique

Adaptation cardiaque à l'effort, échanges gazeux.
Système nerveux et commande neuromusculaire.
Filières métaboliques : l'adaptation à l'effort, la récupération.

Notions de diététique sportive.

Notions de psychologie (motivation, estime de soi, dépassement de soi...)

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage des épreuves écrites de cette compétence.

Notation : 3 à 5 questions. **20 pts**

UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE

1-Maîtrise de la préparation physique et programmation des entrainements

Méthodologie d'entraînement
Organisation et planification des entraînements

2-Maitrise techniques / tactiques liées au hockey subaquatique

Maitrise de l'ensemble des techniques individuelles

Les matériels et leur performance
Les techniques individuelles et leur adaptation aux différentes phases de jeu...

Approfondissement des tactiques de jeu

Adaptation des différentes tactiques aux différentes situations de jeu
Panorama et évolution des tactiques de jeu

Critères d'évaluation : Validation du rapport descriptif d'une programmation annuelle d'équipe dont le sujet sera donné par le jury d'examen avec une date limite de rendu. **20 pts**

3-Prendre connaissance du haut-niveau

Observation d'un entrainement régional ou d'une journée en stage France (sénior).

Critères d'évaluation : Attestation de présence par un entraineur régional ou entraineur Equipe de France (sénior).

UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE

Animations pratiques :

Animation de séances d'entrainement sous la tutelle d'un MEF2 minimum.

Critères d'évaluation : Validation par le jury suite à l'animation de 5 séances (fiche de validation de compétences).

UV N° 6 : SANTE ET SECURITE

1-Santé

Gestion du suivi médical du sportif.

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite de cette compétence. **Notation :** 1 à 3 questions. **10 pts**

2-Sécurité

Connaissance et prévention des accidents liés à la pratique du Hockey Subaquatique (RIFAHS)

Critères d'évaluation : RIFAHS de moins de trois ans ou passage de l'épreuve de sauvetage type RIFA.

GENERALITES :

Pour chaque module, toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Pour certaines épreuves, des équivalences sont admises.
Ces équivalences se concrétiseront par une dispense de passage de l'épreuve concernée et une note de 12/20 sera attribuée, si une acquisition partielle de l'UV est dans l'équivalence.
Le candidat devra présenter les documents officiels attestant de l'équivalence.
S'il le désire, le candidat pourra passer l'épreuve, auquel cas la note attribuée sera celle prise en considération pour l'examen.

DELIVRANCE

Du brevet :

Le brevet de moniteur-entraîneur fédéral 1er degré de hockey subaquatique est délivré sous la responsabilité du Président de la C.N.H.S, du président du jury et de l'Instructeur National, responsable de l'organisation de la formation.

Mode de délivrance du brevet :
L'instructeur National établit clairement et complètement les feuilles d'émargement des journées de formation et d'examen. Il les envoie avec les copies d'examen au CNI (ou son représentant) pour correction et archivage.

PREROGATIVES

- Conduite et entraînement des équipes en compétition régionale ou nationale (hors D1 M)
- Participer à la formation des initiateurs fédéraux de hockey subaquatique
- Gestion et organisation d'animation en faveur de la découverte du hockey subaquatique hors structure FFESSM
- Accueil, initiation et formation de base des hockeyeurs au sein de la structure club.
- Sécurité et encadrement des séances d'entraînement.

Documentation
FORMATION MONITEUR-ENTRAÎNEUR FEDERAL 1°DEGRE

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques
French Underwater Federation

DOSSIER D'INSCRIPTION

MONITEUR - ENTRAINEUR FEDERAL 1er DEGRE (MEF1)

PIECES A FOURNIR : (en un exemplaire)

- Photo d'identité
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité.
- Photocopie de la licence FFESSM en cours.
- Photocopie du certificat médical en cours.
- Photocopie du diplôme RIFAHS.
- Photocopie des diplômes nécessaires à la présentation de l'examen à l'obtention des équivalences (AN2, Diplômes universitaires, etc,,,)
- Photocopie du diplôme d'initiateur-entraineur de hockey subaquatique.
- Cette fiche d'inscription complétée, validée par le président du club d'appartenance et par le Responsable régional des formations.
- Chèque de 50 euros à l'ordre de la FFESSM.

PHOTO

RENSEIGNEMENTS CANDIDATS

NOM :..... PRENOM :.....

Date de naissance :..... Lieu de naissance :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

N° de telephone :..... E-mail :.....

N° de licence :..... Comité :.....

Club :..... N° club FFESSM :.....

Fait à :..... Le :.....

SIGNATURES

Président du club | Responsable régional formations | Candidat

DOSSIER COMPLET A RETOURNER AU SECRETARIAT DU COLLEGE NATIONAL DES INSTRUCTEURS

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques
French Underwater Federation

FICHE DE PROCEDURE

Moniteur-Entraîneur 1er degré

Déclaration d'organisation:

Les dates sont fixées par avance dans le calendrier national (3ème week-end des mois d'octobre et de novembre pour la formation et 3ème week-end de janvier pour l'examen). Il peut y avoir plusieurs sessions nationales à divers endroits.

Avant la fin du mois de juin :
Le président de club ou de CRHS envoie une demande d'organisation à l'instructeur référant de sa région et au chargé de mission des MEF1 auprès du CNI pour la formation des MEF1, en indiquant notamment.

- Le lieu de formation et d'examen
- Les coordonnées de l'organisateur à contacter
- Les intervenants et leur qualité (médecin, médecin fédéral, MEF2...)

Ceci afin de pouvoir diffuser l'information nationalement.

Avant la fin du mois d'Août :
Tous les candidats au MEF1 se sont fait connaitre en envoyant au secrétariat du CNI leur dossier d'inscription complet, avec toutes les pièces demandées.

Formation et Examen :

Courant Septembre.
Le chargé de mission des MEF1 envoie à l'organisateur le programme de formation (en effet des candidats MEF2 peuvent être positionnés sur des cours) pour finalisation.
L'organisateur fournit au chargé de mission des MEF1, toutes les informations sur l'organisation de sa session.

Formation.
L'organisateur fournit les feuilles d'émargement des personnes présentes à la formation : formateurs et candidats.
Après le dernier week-end de formation, il envoie au chargé de mission des MEF1 le contenu des deux week-ends de formation qui servira de base à l'élaboration du sujet d'examen (support numérique de préférence).

Examen.
L'organisateur envoie les feuilles d'émargement et les copies d'examen au chargé de mission des MEF1 pour correction et archivage.

Mise en ligne sur la base fédérale :

La mise en ligne des brevets des candidats se fait par le CNI, sous la responsabilité du président de la CNHS.

FICHE DE PROCEDURE

Moniteur-Entraîneur 1er degré

Déclaration d'organisation:

Les dates sont fixées par avance dans le calendrier national (3ème week-end des mois d'octobre et de novembre pour la formation et 3ème week-end de janvier pour l'examen). Il peut y avoir plusieurs sessions nationales à divers endroits.

Avant la fin du mois de juin :
Le président de club ou de CRHS envoie une demande d'organisation à l'instructeur référant de sa région et au chargé de mission auprès de la CNHS pour la formation des MEF1, en indiquant notamment.

- Le lieu de formation et d'examen
- Les coordonnées de l'organisateur à contacter
- Les intervenants et leur qualité (médecin, médecin fédéral, MEF2...)

Ceci afin de pouvoir diffuser l'information nationalement.

Avant la fin du mois d'Août :
Tous les candidats au MEF1 se sont fait connaitre en envoyant au secrétariat du CNI leur dossier d'inscription complet, avec toutes les pièces demandées.

Formation et Examen :

Courant Septembre.
Le chargé de mission des MEF1 envoie à l'organisateur le programme de formation (en effet des candidats MEF2 peuvent être positionnés sur des cours) pour finalisation.
L'organisateur fournit au chargé de mission des MEF1, toutes les informations sur l'organisation de sa session.

Formation.
L'organisateur fournit les feuilles d'émargement des personnes présentes à la formation : formateurs et candidats.
Après le dernier week-end de formation, il envoie au chargé de mission des MEF1 le contenu des deux week-ends de formation qui servira de base à l'élaboration du sujet d'examen (support numérique de préférence).

Examen.
L'organisateur envoie les feuilles d'émargement et les copies d'examen au chargé de mission des MEF1 pour correction et archivage.

Mise en ligne sur la base fédérale :

La mise en ligne des brevets des candidats se fait par le CNI, sous la responsabilité du président de la CNHS.

FICHE DE VALIDATION INDIVIDUELLE UV5 -PEDAGOGIE

Module: Formation des MEF1

(A remplir par le tuteur *référent* et à retourner au responsable de l'UV5)

Validation UV5 : Formation Entraineur-Initiateurs

Tuteur référent _____	
Région _____	
Comité _____	

Candidat

NOM:	Prénom:	N° de licence:
Adresse:		N° Téléphone:
E Mail:		
CLUB:	n°FFESSM:	Ville:
Nom entier:		COMITE:

Conclusion du tuteur :

Référant (MEF2)	Nom :
Licence :	N°diplôme :
Signature :	

Fait à…… Le ……

Signature candidat

DATES : Séance 1 : ……/ ……/ …… Séance 2 : ……/ ……/ …… Séance 3 : ……/ ……/ …… Séance 4 : ……/ ……/ …… Séance 5 : ……/ ……/ ……

	na	eca	a	na	eca	a	na	eca	a	na	eca	a	na	eca	a
Préparation de la séance															
Document clair et précis															
Conception logique et progressive															
Adéquation des ateliers proposés en rapport avec l'objectif de séance															
Déroulement de la séance															
Consignes claires, précises et adaptées															
Utilisation de matériel pédagogique adapté															
Remédiations proposées, gestion des imprévus															
Gestion du temps															
Qualités de l'intervenant															
Parle disctinctement, capacités d'animation															
Investissement de l'intervenant, encourage, dynamise le groupe…															
Intervenant attentif et réactif –Aptitude à s'adapter en fonction des réactions du groupe															

Na : non acquis eca : en cours d'acquisition a : acquis

MONITEUR-ENTRAINEUR FEDERAL 2e DEGRE

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M..
- Etre titulaire du brevet de moniteur-entraîneur fédéral 1er degré de hockey subaquatique
- Etre présenté par le Président de la Commission Régionale de Hockey Subaquatique certifiant l'activité du candidat dans sa région.
- Etre possesseur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique, délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Faire parvenir au CNI (ou son représentant) au plus tard avant la date de clôture des inscriptions (le 31 octobre, date du début du calendrier d'inscriptions aux championnats nationaux), un dossier comprenant :
- Un formulaire de demande d'inscription validé par le responsable régional de Formation ou le président de la CRHS.
- Une photocopie de la licence fédérale de la saison en cours.
- Une photocopie de la carte d'identité.
- Une photocopie de la carte ou du diplôme MEF1.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique délivré par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou qualifié en médecine du sport.
- une photo d'identité.
- Un droit d'inscription dont le montant sera revu chaque année par la C.N.H.S.
- La photocopie des diplômes nécessaires à l'obtention des équivalences (p. 29)

ORGANISATION

Formation:

Le suivi de formation est assuré par des instructeurs nationaux.

Examen :

Il n'y a pas d'examen pour l'obtention du diplôme MEF2, le diplôme est acquis après la validation des 6 UV (voir chapitre « Les épreuves et leurs contenus » ci-dessous)

Jury :

Validé par le CNI (ou son représentant) et les Instructeurs Nationaux responsables du suivi des UV.

LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS

Afin de privilégier une formation et un système favorisant une réelle pratique d'entraîneur, le brevet de Moniteur-Entraîneur Fédéral 2ième degré est obtenu par capitalisation de 6 unités de valeur sur 3 ans maximum (sauf dérogation de la CNHS). Chaque année, un candidat doit valider au moins 2 UV. Si la validation n'est pas réalisée le candidat ne pourra pas se représenter pendant 2 saisons consécutives. Les UV validées restent acquises pendant 5 ans.

UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU

Composition du jury: Instructeur National responsable de l'UV

Evaluation du module :
Le candidat s'engage dans un délai de deux ans à obtenir à minima la théorie de l'AN2.

Critères d'évaluation : Obtention de la théorie de l'Arbitrage National 2.

UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

Composition du jury: Instructeur National responsable de l'UV

Evaluation du module :

Le candidat MEF2 participera à une réunion du CNI où lui sera confiée une mission en rapport avec les prérogatives du MEF2.
Le candidat présentera un rapport synthétique relatif à la mission donnée par le CNI.

Critères d'évaluation : Mission et rapport validés par Instructeur National responsable de l'UV.

UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

Composition du jury: Instructeur National responsable de l'UV et jury d'une session initiateur et jury d'une session MEF1.
Evaluation du module :
L'évaluation de ce module se fera en parallèle de l'évaluation de l'UV5 de pédagogie.

1-Le candidat devra démontrer au jury la maîtrise de connaissances d'anatomie et de physiologie en animant 2 cours théoriques devant un public adapté :

- Un aux candidats en formation initiateur-entraineur.
- Un aux candidats en formation MEF1.

L'instructeur responsable de l'UV3 fournira les deux sujets au candidat MEF2 ainsi que des supports de cours nationaux.

Le candidat devra se mettre en relation avec les responsables de formation de chacune des 2 formations afin de se faire connaître et savoir les dates de formation. Il mettra le responsable national du MEF2 en copie afin de justifier sa démarche.

Critères d'évaluation : Pré-validation par le responsable de la session de formation pour le cours aux initiateurs-entraineurs et aux MEF1.

2- Le candidat devra créer un document d'évaluation pour chaque cours assuré. Ce document comportera un sujet d'examen, accompagné de la correction type, Par cette production écrite, le candidat démontrera la maitrise de ses connaissances relatives à l'anatomie et la physiologie.

Le jour de l'animation du cours ce document sera à fournir :

- Au responsable de la formation et à l'Instructeur National de l'UV3 concernant la formation initiateur-entraineur.
- A l'Instructeur National responsable de la formation et à l'Instructeur National de l'UV3 concernant la formation MEF1.

Critères d'évaluation : Validation par l'instructeur national responsable de l'UV3.

L'instructeur national responsable de l'UV3 est le seul décideur de la validation définitive de cet UV.

NOTA : Les capacités pédagogiques du candidat seront évaluées dans le cadre de l'UV5.

UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE

Composition du jury: Instructeur National responsable de l'UV
Evaluation du module :
L'évaluation de ce module se fera sur deux ans à partir des éléments suivants :

1-Suivi d'équipe

Planification annuelle ou bisannuelle du programme des entraînements de l'équipe faisant apparaître les éléments suivants sous forme de mémorandum (10 pages maximum) : objectif à atteindre sur deux ans, nature et constitution de l'équipe, moyens d'entraînement mis à la disposition de l'entraîneur (facteurs financiers, humains, matériel), les axes de travail sur les deux années à venir, personnalisation des entraînements pour certains joueurs, la planification annuelle ou bisannuelle du programme des entraînements de

l'équipe proprement dite, avec positionnement des jalons intermédiaires permettant de juger de la progression de l'équipe, listes des stages, tournois et championnats auxquels l'équipe aura à participer sur ces deux ans, avec indicateurs de résultats.

2- Bilan moral

Bilan sur un championnat relatif à l'état d'esprit et aux comportements de l'équipe et des joueurs sur l'ensemble de la compétition (qualités et nombre de fautes, de minutes de prison…). Ce bilan sera intégré au suivi d'équipe et servira à la mise en place des axes de travail et de la planification. Il s'agit ici, non pas de refaire de l'arbitrage mais de voir le côté entraîneur des règles de jeu.

Deux compte-rendu d'activité à remettre (un premier partiel à l'issue de la première année et le second en fin des deux saisons sportives) avec le bilan évaluatif de l'entraîneur sur son équipe (bilan individuel et collectif, progrès accomplis, points forts, points faibles à corriger, les axes de travail pour l'avenir, les perspectives de développement), validés par le président du club si équipe club ou le président de la C.R.H.S. si équipe régionale.

Les éléments suivants seront pris en compte dans l'évaluation du travail réalisé par le candidat MEF2 sur ces deux années sportives : évolution de l'équipe sur le plan psychologique et relationnel (ambiance de groupe, résistance au stress), évolution de l'équipe sur le plan technique et tactique (amélioration et meilleures connaissances des gestes techniques et de leur utilisation, connaissance de plusieurs schémas tactiques avec leurs avantages et inconvénients, rôles de chacun dans l'équipe), évolution de l'équipe sur le plan physique (amélioration des capacités physiques de chaque joueur : palmage, apnée, vélocité, endurance et résistance, etc.).

Critères d'évaluation : Validation par Instructeur National responsable de l'UV et du Responsable National des Formation.

UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE

Composition du jury: Instructeur National responsable de l'UV

Evaluation du module :

L'évaluation de ce module se fera sous la forme de mise en situation à deux niveaux différents :

-coordination,

-formation.

1-Coordination :

Prise en charge au niveau club ou au niveau régional des équipes d'encadrements (initiateur-entraîneur, MEF1).

Remise d'un bilan succinct d'activités présentant les objectifs, les actions menées…

2-Formation :
Les documents établis pour l'UV3 et les prestations orales des candidats servent de support à l'évaluation pédagogique de l'UV5. Il s'agit ici d'évaluer la capacité du candidat à faire passer ses connaissances, à agir et réagir face aux candidats de session d'initiateur-entraîneur et de MEF1, à adapter son discours, son vocabulaire, les documents qu'il présente selon son public.

Critères d'évaluation : Pré-validation par le responsable de la session de formation pour le cours aux initiateurs-entraineurs et aux MEF1 puis validation par l'Instructeur National responsable de l'UV.

L'instructeur national responsable de l'UV5 est le seul décideur de la validation définitive de cette UV.

UV N° 6 : SANTE ET SECURITE

Composition du jury: Instructeur National responsable de l'UV

Evaluation du module :
Participation du candidat à une formation dopage (interne à la CNHS, fédérale ou extérieure, DDJS, CDOS, AFLD…).

Critères d'évaluation : Attestation de présence à fournir au CNI (ou son représentant).

DELIVRANCE

Du brevet :
Le brevet de Moniteur-Entraîneur fédéral 2e degré de hockey subaquatique est délivré sous la responsabilité du CNI et du président de la CNHS.

PREROGATIVES

-Entraîner et/ou sélectionner des équipes de niveau national ou international.
-Participer aux activités spécifiques et de haut niveau de la C.N.H.S.
-Former des Initiateur-Entraîneurs et des Moniteurs-Entraîneurs fédéraux 1er degré.
-Etre responsable ou membre d'un jury d'examen d'Initiateur-Entraîneurs ou de Moniteur-Entraîneurs fédéraux 1er degré.
-Assurer une fonction de manager des encadrants dans les clubs.

Documentation
FORMATION MONITEUR-ENTRAÎNEUR FEDERAL 2°DEGRE

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques
French Underwater Federation

DOSSIER D'INSCRIPTION

MONITEUR - ENTRAINEUR FEDERAL 2eme DEGRE (MEF2)

PIECES A FOURNIR : (en un exemplaire)

- ☐ Photo d'identité
- ☐ Photocopie de la Carte Nationale d'Identité.
- ☐ Photocopie de la licence FFESSM en cours.
- ☐ Photocopie du certificat médical en cours.
- ☐ Photocopie du diplôme RIFAHS.
- ☐ Photocopie des diplômes nécessaires à la présentation de l'examen à l'obtention des équivalences (AN2, Diplômes universitaires, etc,,,)
- ☐ Photocopie du diplôme de moniteur (MEF1) de hockey subaquatique.
- ☐ Cette fiche d'inscription complétée, validée par le Responsable régional des formations.

PHOTO

- ☐ Chèque de 50 euros à l'ordre de la FFESSM.

RENSEIGNEMENTS CANDIDATS

NOM :..... PRENOM :.....

Date de naissance :..... Lieu de naissance :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

N° de telephone :..... E-mail :.....

N° de licence :..... Comité :.....

Club :..... N° club FFESSM :.....

Fait à :..... Le :.....

SIGNATURES

Responsable régional formations

Candidat

DOSSIER COMPLET A RETOURNER AU SECRETARIAT DU COLLEGE NATIONAL DES INSTRUCTEURS

INSTRUCTEUR REGIONAL

CONDITIONS DE CANDIDATURE

-Etre licencié à la FFESSM avec licence en cours de validité.
-Etre Titulaire du diplôme de MEF2
-Candidature proposé par la CRHS à son Comité Régional ESSM.

DELIVRANCE

Candidature validé par le Comité directeur de la Région et le CTS.

MISSIONS

-Formation et jury des cadres régionaux
-Responsable des entrainements et des sélections régionaux.
-Manager des cadres régionaux auprès du Pdt CRHS

DUREE DE VALIDITE

Sur décision du comité régional selon activité dans la région

RETRAIT

Chaque CRHS devra faire le bilan de l'activité de ses Instructeurs Régionaux à mi-olympiade à minima. Après plusieurs saisons d'inactivité, destitution possible par le comité régional sauf nomination en tant qu'Instructeur National.

INSTRUCTEUR NATIONAL

CONDITIONS DE CANDIDATURE

-Etre licencié à la FFESSM avec licence en cours de validité
-Etre Titulaire du diplôme de MEF2
-Etre Instructeur Régional
-Candidature proposé par le CNI pour validation candidature CNHS

DELIVRANCE

Candidature validée par le Comité Directeur National et le DTN

MISSIONS

-Formateurs des MEF1 et MEF2
-Manageur des entraineurs des sélections nationales
-Coordinateur des cadres nationaux auprès du Président de la CNHS
-Membre du CNI
-Chargé de mission auprès du CNI

DUREE DE VALIDITE

Le CNI fera un bilan de l'activité de ses Instructeurs Nationaux avant chaque année élective et le transmettra à la CNHS qui décidera de la prolongation ou non de la validité de ses Instructeurs Nationaux. La CNHS en informera la FFESSM.

INACTIVITE

L'Instructeur National est considéré inactif lorsqu'il n'effectue plus aucune des missions définies ci-dessus.

ANNEXES

Liste des décrets, arrêtés et lois se rapportant à notre activité

Cette liste est non exhaustive et présente à titre informatif

- *Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984*

Relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives

- Décret n° 93-1035 du 31 août 1993

Contrôle de l'enseignement contre rémunération des activités physiques et sportives

- Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000

Modifiant la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (1)

- Arrêté du 14 août 2001

Relatif à la composition de la commission de suivi de l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport

- Arrêté du 16 décembre 2004

Portant prorogation de l'habilitation des diplômes inscrits à l'annexe de l'arrêté du 4 mai 1995 modifié

- Arrêté du 4 février 2005

Modifiant l'arrêté du 16 décembre 2004 relatif à la prorogation de l'habilitation des diplômes inscrits à l'annexe de l'arrêté du 4 mai 1995 modifié

Rédacteurs :

Pauline Résal, secrétaire CNI
Fleuriane Gaudino, MEF2
Sylvain Gaudino, MEF2
Alexia Casadio master .....
Karine Frisse, Instructeur National
Marc FONTAINE, Instructeur National

Validation :

Laurent DUBOST, Instructeur National
Philippe VAN-RECHEM, Instructeur National

CNI en date du 24 et 25 novembre 2012

CNHS en date de mars 2013

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV1 et UV2/6

	Initiateur-Entraineur de Hockey Subaquatique Gestion au niveau régional		**Moniteur-Entraineur Fédéral 1er degré MEF1**		**Moniteur-Entraineur Fédéral 2ème degré MEF2**	
UV 1 **REGLEMENT ARBITRAGE**	Connaissances théoriques des Règles du jeu et de la Réglementation dans le Hockey Subaquatique : Formation Théorie AN1	EQUIV AN1 AN2	Connaissances pratiques des Règles de Jeu : Formation Pratique AN1	EQUIV AN1 AN2	Formation Théorie AN2	EQUIV AN2
	<u>Critères d'évaluation :</u> Obtention de la partie théorique de l'AN1		<u>Critères d'évaluation :</u> Titulaire de l'AN1		<u>Critères d'évaluation :</u> Obtention de la partie théorique de l'AN2	
UV 2 **CONNAISSANCE MONDE SPORTIF**	**<u>1-Connaissances de l'organisation du monde fédéral FFESSM - dimension régionale-</u>** Interlocuteurs régionaux	EQUIV AN1 AN2	**<u>1-Connaissance monde sportif et ses règlementations</u>** Interlocuteurs nationaux (lien FFESSM/CNHS) Dimension internationale (CMAS). Règles d'organisation d'une compétition nationale Code du sport	EQUIV AN2	Participation à une réunion du CNI où sera confiée une mission au candidat MEF2. Rédaction d'un rapport succinct relatif à cette mission.	
	<u>2-L'association</u> Loi 1901, documents administratifs (Préfecture, fédération, municipalité), constitution d'un bureau… Responsabilités au sein d'un club (notions comptable et juridique, dossier subvention…) Durée totale : 2h		**<u>2-Règles de gestion d'une équipe en compétition</u>** Durée totale : 2h			
	<u>Critères d'évaluation :</u> 1 et 2-Examen écrit		<u>Critères d'évaluation :</u> 1 et 2-Examen écrit		<u>Critères d'évaluation :</u> Validation de la mission et du rapport relatif à la mission donnée par le CNI	

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV3/6

UV3 **ANATOMIE PHYSIOLOGIE** ***sous réserve de validation du tronc commun par la commission concernée**	**1-Notions élémentaires de biologie** Le squelette Le muscle - localisation, structure et contraction- L'oreille et l'œil - structure- Le cœur - les systèmes respiratoire (poumon, alvéoles…) et circulatoire (cœur et circulation)- Durée : 2h	EQUIV Deug/lic STAPS BE CAPEPS BPJEPS Init federal ESSM	**Maîtrise des connaissances de biologie appliquées au hockey sub** Adaptation cardiaque à l'effort, échanges gazeux Système nerveux et commande neuro-musculaire Filières métaboliques : l'adaptation à l'effort, la récupération Durée : 4h Notions de diététique sportive Notions de psychologie (motivation, estime de soi, dépassement de soi...) Durée : 2h Durée totale : 6h	EQUIV Lic STAPS CAPEPS BE	1-Maitrise de connaissances de l'UV3 dans l'animation de 2 cours théoriques aux candidats des formations initiateur-entraineur et MEF1. NOTA : les capacités pédagogiques sont évaluées dans le cadre de l'UV5. 2-Création d'un document d'évaluation pour chaque cours assuré (cours, sujet et correction type).
	2-Notions élémentaires sur les filières Les caractéristiques essentielles des 3 filières énergétiques et notions sur l'échauffement et la récupération Durée : 2h Durée totale : 4h	EQUIV Deug/lic STAPS BE CAPEPS BPJEPS			
	Critères d'évaluation : Examen écrit en deux parties distinctes.		Critères d'évaluation : Examen écrit		Critères d'évaluation : Maîtrise des connaissances liées à l'UV3 évaluée dans le cadre des documents de l'UV5. Validation du **contenu** du document pour chaque niveau de formation assuré (cours, sujet d'examen et correction type).

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV4/6

UV4 **ENTRAINEMENT APPLIQUE**	**1-Connaissance des techniques et tactiques liées au OK sub** **Enseignement technique individuelle** Choix du matériel Les techniques d'immersion, technique de nage Les différents types de protection du palet, les tirs, les passes ... Durée : 2h **Présentation des tactiques de base** Les zones d'influence, le placement des joueurs, l'occupation du terrain Durée : 1h **2- L'entrainement** L'échauffement et ses différentes formes Fondamentaux d'une planification Durée : 2h Durée totale : 5h	**1-Maîtrise de la préparation physique, programmation des entrainements** Méthodologie d'entraînement. Organisation et planification des entraînements Durée : 2h **2-Maitrise techniques / tactiques liées au OK subaquatique** Durée : 3h **Maitrise de l'ensemble des techniques indiv.** Les matériels et leur performance Les techniques individuelles et leur adaptation aux différentes phases de jeu... **Approfondissement des tactiques de jeu** Adaptation des différentes tactiques aux différentes situations de jeu Panorama et évolution des tactiques de jeu Durée totale : 5h **3-Prendre connaissance du haut-niveau** Observation en entrainement régional ou au cours d'une journée en stage France.	**Maitrise de la préparation d'équipe :** **Suivi d'équipe** 1-Planification sur 2 saisons du programme des entraînements de l'équipe faisant apparaître différents éléments sous forme de mémorandum (10 pages max) (…) **Bilan Moral** 2-Etablir un bilan sur un championnat relatif aux comportements et à l'état d'esprit de cette dernière sur l'ensemble de cette compétition (nombre de fautes réalisées, nombre de minutes de prison par joueur cumulées pour l'équipe…) qui sera remis sous forme de rapport intégré au rapport de suivi d'équipe (…)
	Critères d'évaluation : 1-Production d'une fiche de séance (sujet fourni par son jury en rapport avec l'évaluation de l'UV5) 2-Epreuve écrite	Critères d'évaluation : 1 et 2- Rapport descriptif d'une programmation annuelle d'équipe 3- Attestation de présence en stage France ou Entrainement régional	Critères d'évaluation : 1 et 2- Rapport de suivi partiel en fin d'année 1 et rapport complet en fin d'année 2.

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV5/6

UV5 **PEDAGOGIE APPLIQUEE**	**-Fondamentaux d'une séance d'entrainement** Construction, méthodologie -critères de réalisation/réussite, remédiations…-), savoir animer une séance d'entrainement Durée : 2h **-Pédagogie** Prise de connaissance de différentes méthodes de pédagogie (démonstration, découverte,….) et outils pédagogiques à mettre en œuvre. Etre capable de choisir des outils et des moyens pédagogiques. Connaissance du public, gestion de l'hétérogénéité. Durée : 2h Durée totale : 4h	EQUIV Licence STAPS , CAPEPS, BP ou UC5, BE	**Animation pratique** Animation de séances d'entrainement sous la tutelle d'un EF2.	**1-Coordination** Prise en charge au niveau club ou au niveau régional des équipes d'encadrements (initiateur-entraîneur, MEF1). Remise d'un bilan succinct d'activités présentant les objectifs, les actions menées… **2-Formation** Les documents établis pour l'UV3 et les prestations orales des candidats servent de support à l'évaluation pédagogique de l'UV5.
	Critères d'évaluation : Animation de 3 séances d'entrainement sous la tutelle d'un MEF1 minimum.		Critères d'évaluation : Animation de 5 séances d'entrainement sous la tutelle d'un MEF2 minimum.	Critères d'évaluation : 1-Validation du bilan d'activité. 2-Dispenser un cours théorique à des candidats en formation sur deux niveaux différents : validation des cours et supports de cours.

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV 6/6

UV6 **SANTE, SECURITE**	**1-Santé** Sensibilisation à la prévention du dopage Notions pour l'adaptation des entrainements aux différentes catégories de public (enfants, ado, handicapés,…) Durée : 3h **2-Sécurité** Connaissance et prévention des accidents liés à la pratique du Hockey Subaquatique (RIFAHS)	EQUIV PSE1 AFPCS AM RIFAH S	1- **Santé** Gestion du suivi médical du sportif Durée : 3h **2-Sécurité** Connaissance et prévention des accidents liés à la pratique du Hockey Subaquatique (RIFAHS)	**Santé** Participation à un cours de sensibilisation au phénomène du dopage dans le sport, prise de médicament…
	Critères d'évaluation : 1-Examen écrit 2-RIFAHS de moins de 3 ans ou épreuve de sauvetage type RIFAHS		Critères d'évaluation : 1-Examen écrit 2-RIFAHS de moins de 3 ans ou épreuve de sauvetage type RIFAHS	Critères d'évaluation : Attestation de présence à un cours sur le dopage et la prévention.